



# Comité Central Hygiène et Sécurité (CCHS)

- 21 mars 2008 -

## Compte rendu des représentants CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr  
Document réalisé le 31/03/2008, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

F. GUERIN prend la direction provisoire de la Mission Centrale Prévention suite à la demande de mise en disponibilité de P. COPPIN.

### **Bilan de l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées à l'INRA**

Créé en 1999, un groupe de travail « Handicap » s'est d'abord attaché au handicap moteur en s'aidant de la réglementation pour mener des actions correctives à l'INRA. Puis à partir de 2005, cette mission a pris en compte le handicap auditif. Le constat de cette mission en 1999 était que rien n'était fait à l'INRA pour l'accueil des handicapés. De 2002 à 2006, des crédits d'Etat ont été obtenus pour aider à l'aménagement des locaux pour handicapés (115 projets sur les centres). Parmi les réalisations de cette mission, il faut noter la rédaction d'un support réglementaire (guide de la prévention) qui sera remis à jour en 2008.

Suite à un bilan initial réalisé sur les centres en 2002 à l'aide d'une grille d'analyse conçue par ce groupe de travail, un bilan global national sur l'accessibilité des locaux de l'INRA aux handicapés moteurs, auditifs et visuels a été réalisé fin 2007 à partir d'une grille d'analyse désormais réglementaire, avec une focalisation sur les bâtiments à vocation d'utilisation collective. En effet, depuis mars 2007, un arrêté ministériel contraint les maîtres d'ouvrage à faire contrôler les mesures d'accessibilité d'un nouveau bâtiment par un organisme externe indépendant (avec des mesures pénales à la clef si cela n'est pas réalisé). Toutefois, il existe toujours des imperfections importantes dans la réalisation effective des bâtiments neufs.

La grille d'évaluation utilisée est une traduction informatisée à destination des centres, basée directement sur le texte du Journal Officiel, avec une qualification des critères en fonction des trois handicaps pris en compte à l'INRA. Chaque critère possède à la fin une même valeur, et la synthèse s'exprime par nature d'handicap par une note comprise entre 1% (accessibilité nulle) et 100% (accessibilité parfaite) par bâtiment. Tous les centres INRA ont répondu sauf ceux de Montpellier et de Nantes-Angers. Sur 88 bâtiments diagnostiqués (dont 77 à vocation collective), 2 bâtiments sont verts (note >90%), 54 oranges (note comprise entre 50 et 89%), 29 rouges (note <50%). Il reste donc beaucoup à faire en matière d'accessibilité des bâtiments aux handicapés. Les prochains Contrats de Plan Etat-Région (CPER) devraient plutôt renforcer la réhabilitation plutôt que la construction neuve de bâtiments. Il y a donc nécessité de bien faire prendre en compte l'accessibilité des handicapés aux bâtiments comme critère de réhabilitation. A contrario, il n'y a pas au sein des CPER de financement possible sur les bâtiments collectifs qui restent à 100% à la charge de l'INRA : il y a donc nécessité de concrétiser sur ce poste les investissements pour l'aménagement aux handicapés.

La mission Handicap s'attachera désormais à sensibiliser les acteurs locaux, et à diffuser une information publique sur les niveaux d'accessibilité des bâtiments par centre par intranet, en les classant pour les handicapés en accessibilité « pour une visite » ou « pour un séjour » (différence faite sur le degré d'autonomie des personnes).

Le réseau des correspondants Handicap de centres s'est réuni en début d'année, et la politique handicap de l'Institut a été présentée au dernier salon de l'agriculture (décalage de présentation par rapport aux institutionnels, de façon à interpeller le fonds interministériel d'aide à la politique handicap). Schéma directeur de l'immobilier de l'INRA sert à avoir un cadre de remontées des besoins (en 4 ans les surfaces construites ont encore augmentées de 10%), avec un volet accessibilité mis en avant.

*Suite à une question des représentants du personnel concernant le fait que seuls les locaux d'habitation et recevant du public sont concernés par l'arrêté de 2007, la DG a précisé que l'INRA, même n'étant pas forcément concerné, a choisi la position la plus contraignante en la matière. Les représentants ont fait remarquer que certains architectes pourraient se retrancher derrière le texte législatif (ERP) pour ne pas répondre à l'arrêté de 2007 à l'INRA. La DG a précisé que l'INRA en tant que maître d'ouvrage imposait à l'architecte de répondre à l'arrêté de 2007 de façon systématique. Les représentants du personnel ont alors fait remarquer que ce n'était pas le cas à Jouy pour les nouvelles constructions à Bressonvilliers, où le Permis de*

*Construire est parti sans avis du CHS. Dans ce permis, rien n'est prévu pour l'accès des handicapés aux salles d'opération prévues, alors qu'un des vétérinaires praticiens prévus est lui-même handicapé ! Il en ressort clairement que la note 97-01 n'a pas été complétée concernant le suivi des constructions par les CHS locaux, et n'est pas suivie dans son application.*

## **Bilan après un an d'utilisation du questionnaire amiante**

En tant qu'action pérenne, il y aura présentation annuelle de ce questionnaire. Ce questionnaire tend à explorer les expositions professionnelles par l'élaboration d'une matrice activité/exposition complétée par un questionnaire individuel. Suivant le texte législatif, il doit y avoir ouverture d'un questionnaire pour tous les agents qui atteignent 50 ans. A l'INRA, ce sont plutôt les agents proches du départ en retraite qui ont été questionnés dans un premier temps en 2007 (instructions d'un précédent CCHS). Les enquêtes ont été effectuées par les médecins de prévention.

256 personnes ont été interrogées en 2007 : 69 évaluations ont été non pertinentes, et il y a eu 5 refus d'analyse. L'analyse finale a donc porté sur 182 dossiers dont 16 agents non titulaires, avec une moyenne d'âge de 57,7 ans (113 hommes et 69 femmes). 36 activités à risque ont été dépistées sur les 43 initialement identifiées (matériel de labo, travail sur fibrociment, découpe et travail de soudage, mécanique sur véhicules). 56 analyses ont conduit à ne reconnaître aucune exposition, 114 avec une faible exposition, 11 moyennes, 1 forte, et 42 personnes exposées avant leur entrée à l'INRA. Il y a donc eu 17 expositions moyennes ou fortes dont 12 à l'INRA, personnes sur lesquelles une surveillance médicale post-exposition est à réaliser suivant la législation qui sera appliquée.

*Les représentants du personnel se sont inquiétés des personnes exposées de tranche d'âge < 50 ans. Le médecin coordonnateur a précisé que la traçabilité et/ou évaluation des expositions passives restaient difficiles à évaluer. Il faut donc une démarche volontaire des agents qui doivent le préciser au médecin de prévention afin qu'une exposition soit inscrite à leur dossier médical. Pour les retraités, l'Institut n'ayant pas prévu d'action spécifique à leur intention la participation à l'enquête est basée sur la volonté de la personne de participer ou non à l'enquête. Toutefois le dépistage précoce des pathologies liées à l'amiante n'apporte pas forcément une aide aux diagnostics des cancers : la réglementation va prochainement évoluer dans ce domaine.*

## **Présentation de la mission de la personne ressource en risque malveillance (M. Le Saux)**

Cette mission fait suite à l'incendie de Tours dû probablement à la malveillance (3,3 M€ de dégâts), aux actions anti-expérimentations animales à Jouy de 1993 à 1996, aux actions anti-OGM (10 répertoriées sur 6 centres) et aux cambriolages à Angers (55.000 € de matériel).

Dans le domaine de la sûreté (= sécurité appliquée à la malveillance), il n'y a pas de cadre législatif ou normatif (différent de la santé et de la sécurité au travail). L'origine de la malveillance est volontaire du fait de l'homme. Il n'y a donc pas de réponse unique, ni définitive.

Cette mission partielle (10% ETP) est donnée au Délégué Prévention du centre Nantes-Angers. Il a pour charge de :

- a) Développer une expertise en malveillance sur site (à la demande des PC ou DSA de centres) et de venir en appui aux MCP (rodage en 2007 : analyse de la vulnérabilité globale de l'INRA). Cela conduit à un diagnostic des centres avec identification des points névralgiques.
- b) Favoriser l'intégration de la sûreté (approche globale des risques) par des actions intégrées au programme prévention (incendie / travail isolé / circulation sur site)
- c) Développer une culture « sûreté » à l'INRA en constituant un réseau malveillance (2 réunions par an prévues en 2008) en améliorant la remontée des déclarations d'incidents à l'aide d'outils dédiés.

## **Présentation du budget 2008 ELS (Entretien Lourd Spécifique)**

Contrairement à l'ELR (Entretien Lourd Réparti), dotation pérenne de 4,5 M€ affectée par centre en fonction des surfaces bâties et de leur âge (environ 5 €/m<sup>2</sup>), l'ELS (Entretien Lourd Spécifique) créé en 1998 est une dotation exceptionnelle non pérenne destinée à aider les centres quand leurs besoins excèdent la dotation ELR. Cette dotation s'insère dans des champs thématiques précis : la sécurité des personnes et des biens, la réduction des nuisances vis à vis de l'environnement, la rénovation ou la création de moyens collectifs, les économies d'énergie et le développement durable, les démolitions.

Le recensement des besoins ELR pour 2008 est issu d'une enquête sur les travaux lourds programmés sur la période 2007-2013. Pour 2008, l'arbitrage a finalement porté sur 26 opérations sur 18 centres pour la somme de 3,86 M€ dont 2,96 M€ au titre de l'ELS 2008 (des co-financements sont nécessaires à l'obtention de l'ELS) répartis ainsi : 8 mises en sécurité (1,08 M€), 8 réductions de nuisances (0,733 M€), 3 rénovations (0,83 M€), et 7 démolitions (0,44 M€).

*Suite à une question des représentants du personnel sur le dossier des transformateurs à pyralène, la DG nous a assuré qu'un effort considérable avait été réalisé conduisant à ce qu'il n'y ait pas de situation de non-conformité. Par contre, il reste encore quelques cas à régulariser avant 2010.*

## **Bilan 2007 de l'opération Maîtrise des risques dans les unités expérimentales**

Il y a eu promotion de l'opération dans des CHS et des réunions de départements, et un créneau d'1h a été réservé à sa présentation lors des journées des animaliers en fin 2007. Une présentation exhaustive des opérations terminées, en cours et prévues en 2009 a été réalisée.

## **Suivi des décisions du précédent CCHS**

- **Dossier ASAI** : il y avait prévision en 2008 d'un point sur la relance de ce dossier. Cela sera fait au prochain CCHS.
- **Dossier radioprotection** : l'élaboration du guide radioprotection traîne car la réglementation a fortement évolué ces dernières années, mais il devrait sortir... Une note de rappel des obligations en la matière devait être soumise à un prochain CCHS.
- **Formation prévention** : le projet financier est passé in extenso en CNFP.

*Suite à une question sur l'inventaire des formations obligatoires, F. Guérin a précisé que pour lui il s'agissait d'une notion ancienne sur une situation qui a évolué depuis. Si l'évaluation des risques est correctement effectuée, alors toute formation liée à cette évaluation devient obligatoire d'après la loi.*

## **Questions diverses**

- **Les décisions prises au CHS de Rennes sont restées non suivies d'effet suite au rapport de l'inspection du travail (Changement d'emplacement de bureau, et décision d'une expertise externe). Il s'agit de 6 collègues dont la situation est préoccupante.**

Il y a eu saisie de l'inspection du travail, dont les recommandations ont été soumises au CHS. Le CHS a demandé une nouvelle expertise privée externe, sans que les recommandations prônées n'aient eu le temps d'être effectuées par la Direction de l'unité. Les 6 collègues n'ont pas souhaités suivre l'avis de relocalisation formulé. Il y a eu investissement fort du nouveau directeur d'unité. La DG a demandé à chacune des personnes concernées l'élaboration d'un projet scientifique pour rejoindre une autre UMR, projet qui n'est pas apparu assez solide au niveau scientifique. Une des personnes a eu un malaise avant un entretien avec son CD, ce qui est la preuve tangible d'une fragilité psychologique des protagonistes. M. Eddi pense qu'il faut séparer ces 6 collègues de l'unité où ils souhaitent rester, sans remettre en question leur avenir scientifique. La DG tranchera au final avec les moyens qu'il faudra ! Les courriers anonymes des conjoints des agents ne peuvent recevoir et ne recevront jamais de réponse de la DG...

- **Répartition des postes de délégués Prévention à l'INRA.**

Le centre d'Avignon est resté sans DP de façon temporaire. Un CDD a été recruté en adjoint au DP.

- **Y-a-t-il d'autres vacances de postes de délégués Prévention à l'INRA.**

Un point général aura lieu au cours du prochain CCHS. Les postes de DP en multi-localisation sont un pis aller... Cela sera pris en compte pour le prochain recrutement de DP sur Nancy-Colmar. Une aide personnelle de F. Guérin à ces DP en multi-localisation est acquise.

- Prochain CCHS le 3 juillet.